



Elaboration du schéma
d'aménagement hydraulique et
environnemental de la Meuse et de
ses affluents sur le secteur de Brixey-
aux-Chanoines à Troyon

**Mission 5 : Schéma
d'aménagement hydraulique et
environnemental**

Annexes

HEN 60761P

Septembre 2008

- Etudes générales
- Assistance au Maître d'Ouvrage
- Maîtrise d'œuvre conception
- Maîtrise d'œuvre travaux
- Formation

Direction France Nord
Place des Frères Montgolfier
78286 GUYANCOURT

Tél. : 01.30.12.47.12
Fax : 01.30.12.47.49
paris.egis-eau@egis.fr
<http://www.egis-eau.fr>

Sommaire

1 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DES COULEURS

- 1.1 **Seuil du moulin de Brixey**
- 1.2 **Seuils du moulin de Sauvigny**
- 1.3 **Seuil du bras du moulin de Sauvigny**
- 1.4 **Seuil du moulin de Traveron**
- 1.5 **Seuil de Pagny la Blanche Côte**
- 1.6 **Seuil du moulin de la rivière du Chêtré**
- 1.7 **Seuil du moulin français**
- 1.8 **Seuil du Souchet**
- 1.9 **Seuils de la Chapelle Sainte Libaire**
- 1.10 **Seuil d'Ugny sur Meuse**

2 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE VOID

- 2.1 **Seuil amont du moulin d'Ourches**
- 2.2 **Seuil aval du moulin d'Ourches**
- 2.3 **Seuil du moulin de Troussey**
- 2.4 **Seuil du bras du moulin de Troussey**
- 2.5 **Seuil de Mazagran**
- 2.6 **Seuil de Sorcy Saint Martin**

3 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COMMERCY

- 3.1 **Seuil de Boncourt**

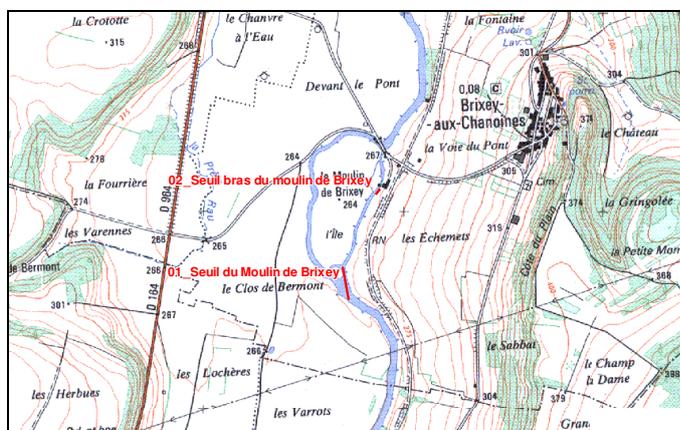
4 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAMMIELLOIS

- 4.1 **Seuil de Chatipré**
- 4.2 **Site de Bannoncourt**
- 4.3 **Seuil de Tilly sur Meuse**



1 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DES COULEURS

1.1 Seuil du moulin de Brixey



Description générale de l'aménagement

- Objectifs de l'aménagement :
 - maintien du débit réservé en étiage
 - alimentation en eau du bras
 - améliorer la franchissabilité piscicole
 - pérennisation de l'ouvrage
- Aménagement proposé :
 - abaissement de la crête du seuil, -20 cm (265.10 m NGF)
 - réalisation d'une passe à poissons
 - réfection de l'ouvrage existant

Modalités de surveillance et d'entretien

- surveillance visuelle annuelle pour contrôler l'évolution de la végétation sur et à proximité du seuil – débroussaillage éventuel
- surveillance en routine (annuelle) et après chaque crue sur l'ensemble de l'ouvrage, et particulièrement de la protection du pied aval (reconnaitances par plongeur nécessaires si l'observation visuelle ne donne pas toute garantie) – action d'entretien lorsque nécessaire (recharge de la protection aval, comblement d'une anse d'érosion,...)
- surveillance visuelle biannuelle et après chaque crue de la fonctionnalité de la passe à poissons – nettoyage éventuel

Coût estimatif

571 800 € HT (échancrure) à 584 000 € HT (abaissement de la crête)

(coûts hors foncier, hors études MOE, hors coûts ouvrages provisoires spécifiques)

Financement de l'aménagement

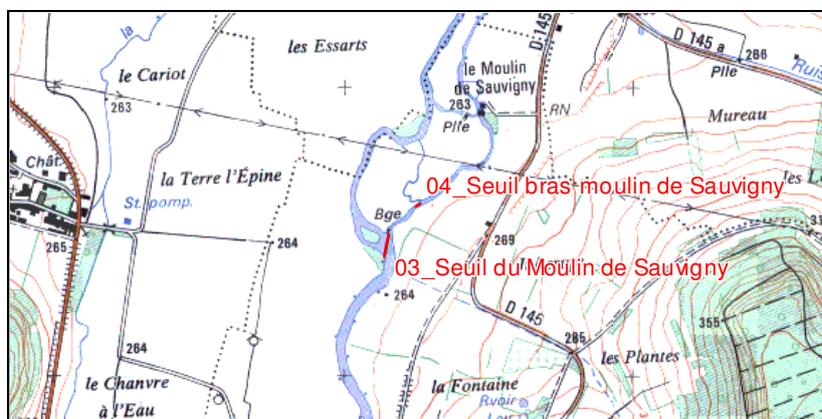
- Maître d'Ouvrage pressenti : Communauté de Communes du Val des Couleurs, assistée par l'EPAMA
- Financeurs potentiels : Agence de l'Eau Rhin Meuse, DIREN Lorraine, Conseil Général, Conseil Régional Lorraine, ONEMA

Procédures administratives et réglementaires nécessaires

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, Dossier d'enquête publique, Dossier d'intérêt général (domaine privé), Dossier d'utilité publique si désaccord du propriétaire privé

Délai : 12 mois d'études max. (Natura 2000) + 10 mois d'instruction et 2 mois d'enquête publique

1.2 Seuils du moulin de Sauvigny



Description générale de l'aménagement

- Objectifs de l'aménagement :
 - maintien du débit réservé dans la Meuse en étiage
 - alimentation en eau du bras du moulin
 - améliorer la franchissabilité piscicole
 - pérennisation de l'ouvrage
- Aménagement proposé (lié à l'aménagement du seuil du bras) :
 - abaissement de la crête du seuil, -70 cm (262.60 m NGF)
 - réalisation d'une passe à poissons
 - curage du bras du moulin
 - réfection de l'ouvrage existant

Modalités de surveillance et d'entretien

- surveillance visuelle annuelle pour contrôler l'évolution de la végétation sur et à proximité du seuil – débroussaillage éventuel
- surveillance en routine (annuelle) et après chaque crue sur l'ensemble de l'ouvrage, et particulièrement de la protection du pied aval (reconnaitances par plongeur nécessaires si l'observation visuelle ne donne pas toute garantie) – action d'entretien lorsque nécessaire (recharge de la protection aval, comblement d'une anse d'érosion,...)
- surveillance visuelle biannuelle et après chaque crue de la fonctionnalité de la passe à poissons – nettoyage éventuel

Coût estimatif

356 400 € HT (échancrure) à 369 700 € HT (abaissement de la crête)

(coûts hors foncier, hors études MOE, hors coûts ouvrages provisoires spécifiques)

Financement de l'aménagement

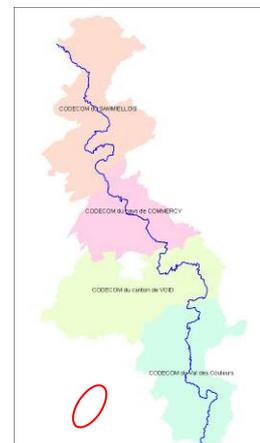
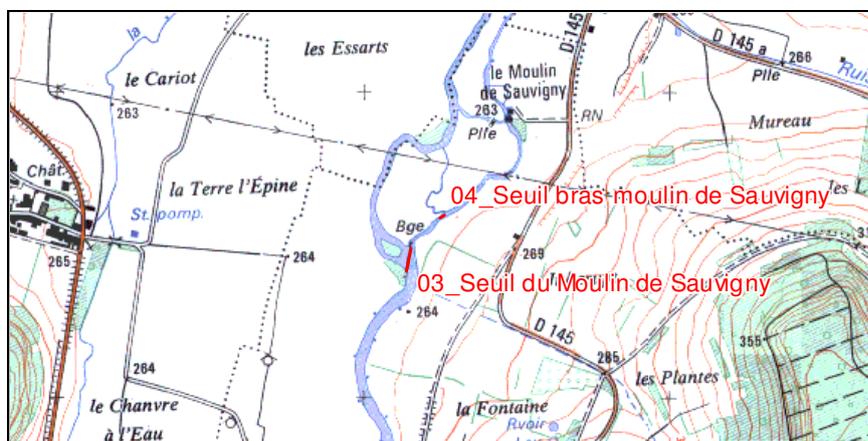
- Maître d'Ouvrage pressenti : Communauté de Communes du Val des Couleurs, assistée par l'EPAMA
- Financeurs potentiels : Agence de l'Eau Rhin Meuse, DIREN Lorraine, Conseil Général, Conseil Régional Lorraine, ONEMA

Procédures administratives et réglementaires nécessaires

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, Dossier d'enquête publique, Dossier d'intérêt général (domaine privé), Dossier d'utilité publique si désaccord du propriétaire privé

Délai : 12 mois d'études max. (Natura 2000) + 10 mois d'instruction et 2 mois d'enquête publique

1.3 Seuil du bras du moulin de Sauvigny



Description générale de l'aménagement

- Objectifs de l'aménagement :
 - maintien du débit réservé dans la Meuse en étiage
 - alimentation en eau du bras du moulin
 - pérennisation de l'ouvrage
- Aménagement proposé (indissociable de l'aménagement du seuil en Meuse) :
 - abaissement de la crête du seuil, -60 cm (262.70 m NGF)
 - réfection de l'ouvrage existant ou création d'un ouvrage neuf

Modalités de surveillance et d'entretien

- surveillance visuelle annuelle pour contrôler l'évolution de la végétation sur et à proximité du seuil – débroussaillage éventuel
- surveillance en routine (annuelle) et après chaque crue sur l'ensemble de l'ouvrage, et particulièrement de la protection du pied aval (reconnaitances par plongeur nécessaires si l'observation visuelle ne donne pas toute garantie) – action d'entretien lorsque nécessaire (recharge de la protection aval, comblement d'une anse d'érosion,...)

Coût estimatif

118 000 € HT (échancrure ou abaissement) à 1 100 000 € HT (ouvrage neuf)

(coûts hors foncier, hors études MOE, hors coûts ouvrages provisoires spécifiques).

Financement de l'aménagement

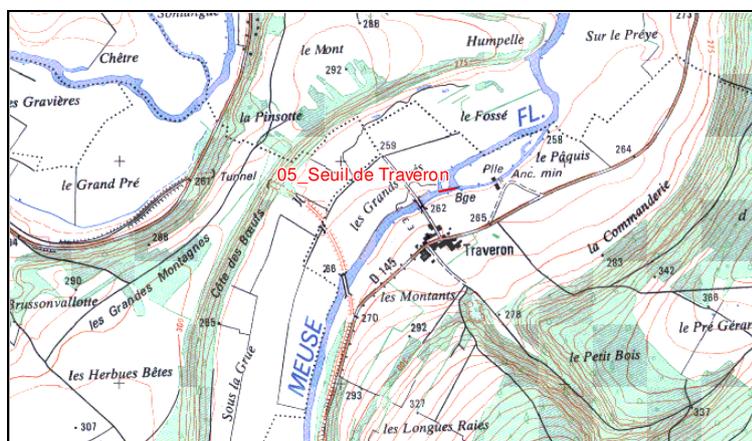
- Maître d'Ouvrage pressenti : Communauté de Communes du Val des Couleurs, assistée par l'EPAMA
- Financeurs potentiels : Agence de l'Eau Rhin Meuse, DIREN Lorraine, Conseil Général, Conseil Régional Lorraine

Procédures administratives et réglementaires nécessaires

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, Dossier d'enquête publique, Dossier d'intérêt général (domaine privé), Dossier d'utilité publique si désaccord du propriétaire privé

Délai : 12 mois d'études max. (Natura 2000) + 10 mois d'instruction et 2 mois d'enquête publique

1.4 Seuil du moulin de Traveron



Description générale de l'aménagement

- Objectifs de l'aménagement :
 - maintien du débit réservé dans la Meuse en étiage
 - bras du moulin en eau
 - améliorer la franchissabilité piscicole
 - pérennisation de l'ouvrage
- Aménagement proposé :
 - Création d'un ouvrage neuf, abaissement de la crête du seuil, -30 cm (259.00 m NGF)
 - Eventuellement réalisation d'une passe à poissons (sauf si création d'une rampe en enrochement sec)

Modalités de surveillance et d'entretien

- surveillance visuelle annuelle pour contrôler l'évolution de la végétation sur et à proximité du seuil – débroussaillage éventuel
- surveillance en routine (annuelle) et après chaque crue sur l'ensemble de l'ouvrage, et particulièrement de la protection du pied aval (reconnaitances par plongeur nécessaires si l'observation visuelle ne donne pas toute garantie) – action d'entretien lorsque nécessaire (recharge de la protection aval, comblement d'une anse d'érosion,...)
- surveillance visuelle biannuelle et après chaque crue de la fonctionnalité de la passe à poissons – nettoyage éventuel

Coût estimatif

480 000 € HT (ouvrage neuf, enrochement sec) à 3 500 000 € HT (ouvrage neuf, court)

(coûts hors foncier, hors études MOE, hors coûts ouvrages provisoires spécifiques)

Financement de l'aménagement

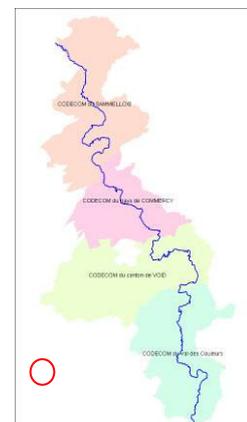
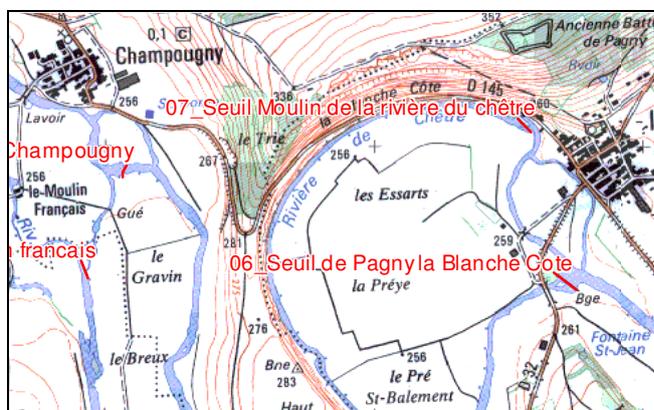
- Maître d'Ouvrage pressenti : Communauté de Communes du Val des Couleurs, assistée par l'EPAMA
- Financeurs potentiels : Agence de l'Eau Rhin Meuse, DIREN Lorraine, Conseil Général, Conseil Régional Lorraine, ONEMA

Procédures administratives et réglementaires nécessaires

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, Dossier d'enquête publique, Dossier d'intérêt général (domaine privé), Dossier d'utilité publique si désaccord du propriétaire privé

Délai : 12 mois d'études max. (Natura 2000) + 10 mois d'instruction et 2 mois d'enquête publique

1.5 Seuil de Pagny la Blanche Côte



Description générale de l'aménagement

- Objectifs de l'aménagement :
 - Equilibrer le débit entre la Meuse et la rivière du Chêtré en étiage
 - Alimentation des bras en eau
 - Améliorer la franchissabilité piscicole
 - Pérennisation de l'ouvrage
- Aménagement proposé (indissociable de l'aménagement du seuil de la rivière du Chêtré) :
 - Abaissement de la crête du seuil, -70 cm (257.30 m NGF)
 - Réalisation d'une passe à poissons
 - Curage du bras du village
 - Réfection de l'ouvrage existant

Modalités de surveillance et d'entretien

- surveillance visuelle annuelle pour contrôler l'évolution de la végétation sur et à proximité du seuil – débroussaillage éventuel
- surveillance en routine (annuelle) et après chaque crue sur l'ensemble de l'ouvrage, et particulièrement de la protection du pied aval (reconnaitances par plongeur nécessaires si l'observation visuelle ne donne pas toute garantie) – action d'entretien lorsque nécessaire (recharge de la protection aval, comblement d'une anse d'érosion,...)
- surveillance visuelle biannuelle et après chaque crue de la fonctionnalité de la passe à poissons – nettoyage éventuel

Coût estimatif

951 300 € HT (échancrure) à 1 006 000 € HT (abaissement de la crête)

(coûts hors foncier, hors études MOE, hors coûts ouvrages provisoires spécifiques)

Financement de l'aménagement

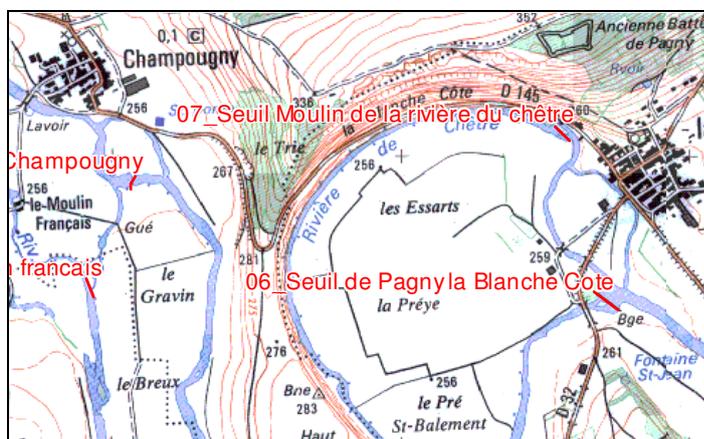
- Maître d'Ouvrage pressenti : Communauté de Communes du Val des Couleurs, assistée par l'EPAMA
- Financeurs potentiels : Agence de l'Eau Rhin Meuse, DIREN Lorraine, Conseil Général, Conseil Régional Lorraine, ONEMA

Procédures administratives et réglementaires nécessaires

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, Dossier d'enquête publique

Délai : 12 mois d'études max. (Natura 2000) + 10 mois d'instruction et 2 mois d'enquête publique

1.6 Seuil du moulin de la rivière du Chêtré



Description générale de l'aménagement

- Objectifs de l'aménagement :
 - Equilibrer le débit entre la Meuse et la rivière du Chêtré en étiage
 - Alimentation des bras en eau
 - Améliorer la franchissabilité piscicole
 - Pérennisation de l'ouvrage
- Aménagement proposé (indissociable de l'aménagement du seuil de Pagny la Blanche Côte) :
 - Abaissement de la crête du seuil, -70 cm (257.30 m NGF)
 - Réalisation d'une passe à poissons
 - Réfection de l'ouvrage existant

Modalités de surveillance et d'entretien

- surveillance visuelle annuelle pour contrôler l'évolution de la végétation sur et à proximité du seuil – débroussaillage éventuel
- surveillance en routine (annuelle) et après chaque crue sur l'ensemble de l'ouvrage, et particulièrement de la protection du pied aval (reconnaitances par plongeur nécessaires si l'observation visuelle ne donne pas toute garantie) – action d'entretien lorsque nécessaire (recharge de la protection aval, comblement d'une anse d'érosion,...)
- surveillance visuelle biannuelle et après chaque crue de la fonctionnalité de la passe à poissons – nettoyage éventuel

Coût estimatif

557 600 € HT (échanture) à 573 300 € HT (abaissement de la crête)

(coûts hors foncier, hors études MOE, hors coûts ouvrages provisoires spécifiques)

Financement de l'aménagement

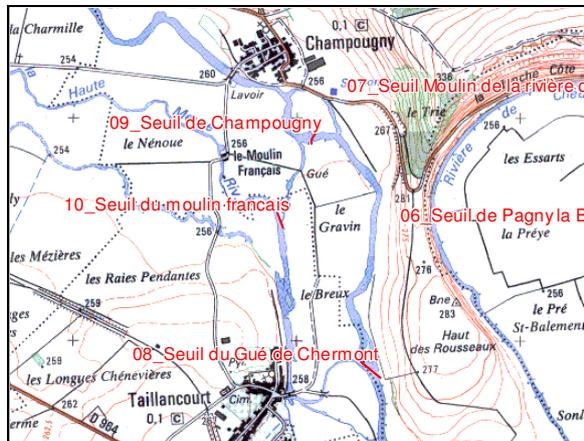
- Maître d'Ouvrage pressenti : Communauté de Communes du Val des Couleurs, assistée par l'EPAMA
- Financeurs potentiels : Agence de l'Eau Rhin Meuse, DIREN Lorraine, Conseil Général, Conseil Régional Lorraine, ONEMA

Procédures administratives et réglementaires nécessaires

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, Dossier d'enquête publique

Délai : 12 mois d'études max. (Natura 2000) + 10 mois d'instruction et 2 mois d'enquête publique

1.7 Seuil du moulin français



Description générale de l'aménagement

- Objectifs de l'aménagement :
 - Maintien du bras en eau
 - Pérennisation de l'ouvrage
- Aménagement proposé :
 - Simple réfection

Modalités de surveillance et d'entretien

- surveillance visuelle annuelle pour contrôler l'évolution de la végétation sur et à proximité du seuil – débroussaillage éventuel
- surveillance en routine (annuelle) et après chaque crue sur l'ensemble de l'ouvrage, et particulièrement de la protection du pied aval (reconnaitances par plongeur nécessaires si l'observation visuelle ne donne pas toute garantie) – action d'entretien lorsque nécessaire (recharge de la protection aval, comblement d'une anse d'érosion,...)

Coût estimatif

208 000 € HT

(coût hors foncier, hors études MOE, hors coûts ouvrages provisoires spécifiques)

Financement de l'aménagement

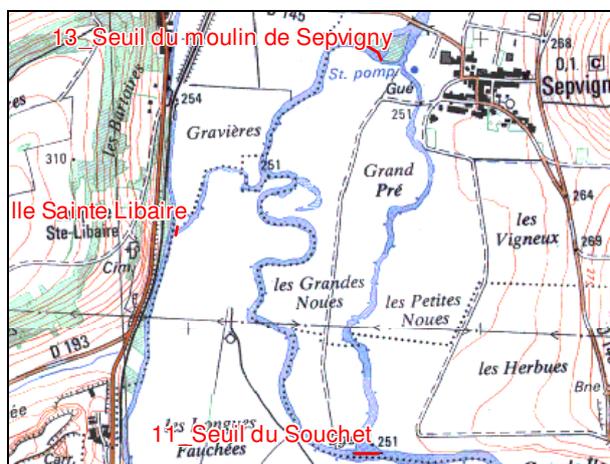
- Maître d'Ouvrage pressenti : Communauté de Communes du Val des Couleurs, assistée par l'EPAMA
- Financeurs potentiels : Conseil Général, Conseil Régional Lorraine

Procédures administratives et réglementaires nécessaires

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, Dossier d'enquête publique, Dossier d'intérêt général (domaine privé), Dossier d'utilité publique si désaccord du propriétaire privé

Délai : 12 mois d'études max. (Natura 2000) + 10 mois d'instruction et 2 mois d'enquête publique

1.8 Seuil du Souchet



Description générale de l'aménagement

- Objectifs de l'aménagement :
 - Alimentation en eau du bras
 - Pérennisation de l'ouvrage
- Aménagement proposé (indissociable de l'aménagement du seuil de la rivière du Chêtré) :
 - Création d'un pertuis large de 50 cm et profond de 1,50m (251.70 m NGF)
 - Réfection de l'ouvrage existant

Modalités de surveillance et d'entretien

- surveillance visuelle annuelle pour contrôler l'évolution de la végétation sur et à proximité du seuil – débroussaillage éventuel
- surveillance en routine (annuelle) et après chaque crue sur l'ensemble de l'ouvrage, et particulièrement de la protection du pied aval (reconnaitances par plongeur nécessaires si l'observation visuelle ne donne pas toute garantie) – action d'entretien lorsque nécessaire (recharge de la protection aval, comblement d'une anse d'érosion,...)

Coût estimatif

769 200 € HT

(coût hors foncier, hors études MOE, hors coûts ouvrages provisoires spécifiques)

Financement de l'aménagement

- Maître d'Ouvrage pressenti : Communauté de Communes du Val des Couleurs, assistée par l'EPAMA
- Financeurs potentiels : Agence de l'Eau Rhin Meuse, DIREN Lorraine, Conseil Général, Conseil Régional Lorraine

Procédures administratives et réglementaires nécessaires

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, Dossier d'enquête publique

Délai : 12 mois d'études max. (Natura 2000) + 10 mois d'instruction et 2 mois d'enquête publique

1.9 Seuils de la Chapelle Sainte Libaire



Description générale de l'aménagement

- Objectifs de l'aménagement :
 - Maintien du niveau d'eau dans le canal de la Haute Meuse
 - Pérennisation de l'ouvrage
- Aménagement proposé :
 - Simple réfection de l'ouvrage existant

Modalités de surveillance et d'entretien

- surveillance visuelle annuelle pour contrôler l'évolution de la végétation sur et à proximité du seuil – débroussaillage éventuel
- surveillance en routine (annuelle) et après chaque crue sur l'ensemble de l'ouvrage, et particulièrement de la protection du pied aval (reconnaitances par plongeur nécessaires si l'observation visuelle ne donne pas toute garantie) – action d'entretien lorsque nécessaire (recharge de la protection aval, comblement d'une anse d'érosion,...)

Coût estimatif

162 700 € HT

(coût hors foncier, hors études MOE, hors coûts ouvrages provisoires spécifiques).

Financement de l'aménagement

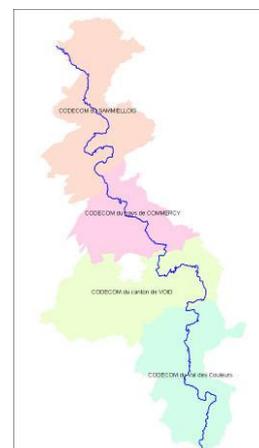
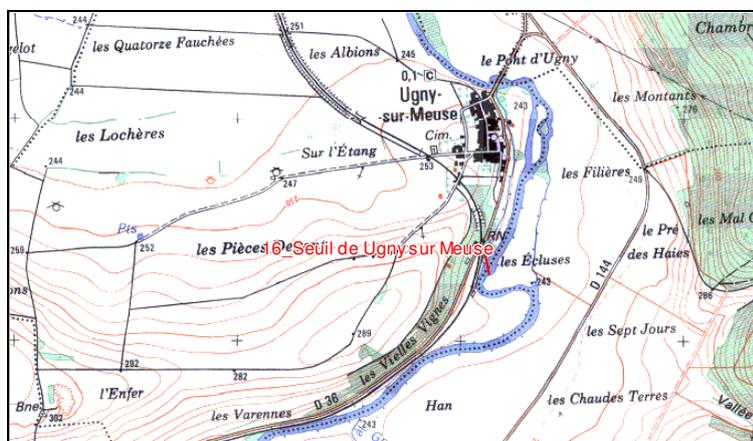
- Maître d'Ouvrage pressenti : Communauté de Communes du Val des Couleurs, assistée par l'EPAMA
- Financeurs potentiels : Conseil Général, Conseil Régional Lorraine, VNF

Procédures administratives et réglementaires nécessaires

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, Dossier d'enquête publique (ouvrage supposé dans le domaine public)

Délai : 12 mois d'études max. (Natura 2000) + 10 mois d'instruction et 2 mois d'enquête publique

1.10 Seuil d'Ugny sur Meuse



Description générale de l'aménagement

- Objectifs de l'aménagement :
 - Favoriser la franchissabilité piscicole
- Aménagement proposé :
 - Ouverture du radier subsistant (sur une largeur de 40m à partir de la rive droite)

Modalités de surveillance et d'entretien

Néant

Coût estimatif

15 000 € HT

(coût hors foncier, hors études MOE, hors coûts ouvrages provisoires spécifiques).

Financement de l'aménagement

- Maître d'Ouvrage pressenti : Communauté de Communes du Val des Couleurs, assistée par l'EPAMA
- Financeurs potentiels : Agence de l'Eau Rhin Meuse, DIREN Lorraine, Conseil Général, Conseil Régional Lorraine, ONEMA

Procédures administratives et réglementaires nécessaires

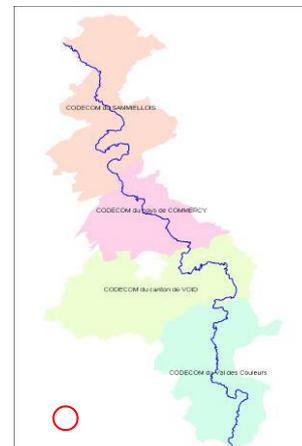
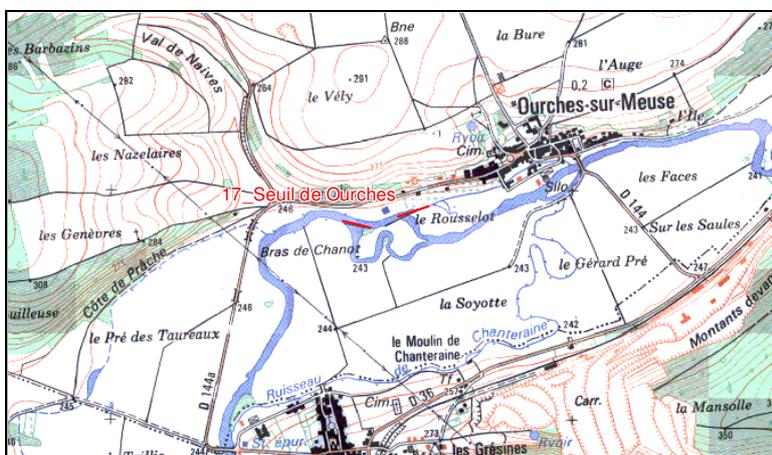
Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, Dossier d'enquête publique, Dossier d'intérêt général (domaine privé), Dossier d'utilité publique si désaccord du propriétaire privé

Délai : 12 mois d'études max. (Natura 2000) + 10 mois d'instruction et 2 mois d'enquête publique



2 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE VOID

2.1 Seuil amont du moulin d'Ourches



Description générale de l'aménagement

- Objectifs de l'aménagement :
 - Maintien du débit réservé dans la Meuse en étiage
 - Bras du moulin en eau
 - Améliorer la franchissabilité piscicole
- Aménagement proposé (indissociable de l'aménagement du seuil aval d'Ourches) :
 - Création d'un ouvrage neuf avec abaissement de la crête du seuil, -30 cm (242.70 m NGF)
 - Réalisation d'une passe à poissons (sauf si création d'une rampe en enrochement sec)

Modalités de surveillance et d'entretien

- surveillance visuelle annuelle pour contrôler l'évolution de la végétation sur et à proximité du seuil – débroussaillage éventuel
- surveillance en routine (annuelle) et après chaque crue sur l'ensemble de l'ouvrage, et particulièrement de la protection du pied aval (reconnaitances par plongeur nécessaires si l'observation visuelle ne donne pas toute garantie) – action d'entretien lorsque nécessaire (recharge de la protection aval, comblement d'une anse d'érosion,...)
- surveillance visuelle biannuelle et après chaque crue de la fonctionnalité de la passe à poissons – nettoyage éventuel

Coût estimatif

872 580 € HT (ouvrage neuf, enrochement sec) à 8 200 000 € HT (ouvrage neuf, court)

(inclus coût de réfection de la vanne, hors foncier, hors études MOE, hors coûts ouvrages provisoires spécifiques)

Financement de l'aménagement

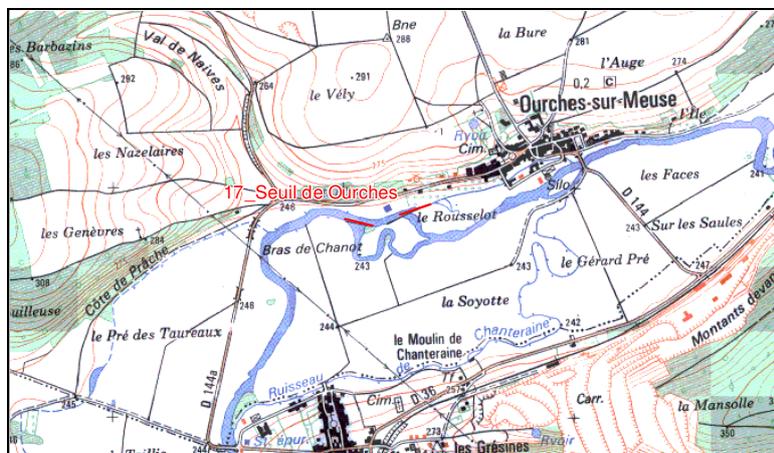
- Maître d'Ouvrage pressenti : Communauté de Communes du canton de Void Vacon, assistée par l'EPAMA
- Financeurs potentiels : Agence de l'Eau Rhin Meuse, DIREN Lorraine, Conseil Général, Conseil Régional Lorraine, ONEMA

Procédures administratives et réglementaires nécessaires

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, Dossier d'enquête publique, Dossier d'intérêt général (domaine privé), Dossier d'utilité publique si désaccord du propriétaire privé

Délai : 12 mois d'études max. (Natura 2000) + 10 mois d'instruction et 2 mois d'enquête publique

2.2 Seuil aval du moulin d'Ourches



Description générale de l'aménagement

- Objectifs de l'aménagement :
 - Maintien du débit réservé dans la Meuse en étiage
 - Bras du moulin en eau
 - Améliorer la franchissabilité piscicole
- Aménagement proposé (indissociable de l'aménagement du seuil amont d'Ourches) :
 - Création d'un ouvrage neuf avec abaissement de la crête du seuil, -30 cm (242.70 m NGF)
 - Réalisation d'une passe à poissons (sauf si création d'une rampe en enrochement sec)

Modalités de surveillance et d'entretien

- surveillance visuelle annuelle pour contrôler l'évolution de la végétation sur et à proximité du seuil – débroussaillage éventuel
- surveillance en routine (annuelle) et après chaque crue sur l'ensemble de l'ouvrage, et particulièrement de la protection du pied aval (reconnaitances par plongeur nécessaires si l'observation visuelle ne donne pas toute garantie) – action d'entretien lorsque nécessaire (recharge de la protection aval, comblement d'une anse d'érosion,...)
- surveillance visuelle biannuelle et après chaque crue de la fonctionnalité de la passe à poissons – nettoyage éventuel

Coût estimatif

786 720 € HT (ouvrage neuf, enrochement sec) à 7 800 000 € HT (ouvrage neuf, court)

(coûts hors foncier, hors études MOE, hors coûts ouvrages provisoires spécifiques)

Financement de l'aménagement

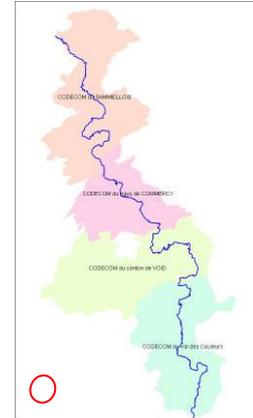
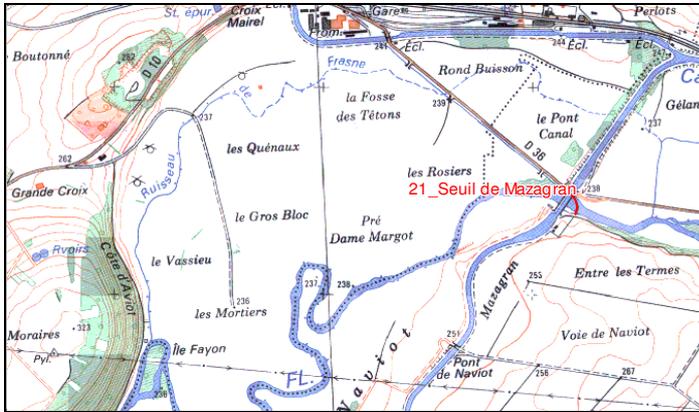
- Maître d'Ouvrage pressenti : Communauté de Communes du canton de Void Vacon, assistée par l'EPAMA
- Financeurs potentiels : Agence de l'Eau Rhin Meuse, DIREN Lorraine, Conseil Général, Conseil Régional Lorraine, ONEMA

Procédures administratives et réglementaires nécessaires

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, Dossier d'enquête publique, Dossier d'intérêt général (domaine privé), Dossier d'utilité publique si désaccord du propriétaire privé

Délai : 12 mois d'études max. (Natura 2000) + 10 mois d'instruction et 2 mois d'enquête publique

2.5 Seuil de Mazagran



Description générale de l'aménagement

- Objectifs de l'aménagement :
 - Améliorer la franchissabilité piscicole
- Aménagement proposé :
 - Réalisation d'une passe à poissons

Modalités de surveillance et d'entretien

- surveillance visuelle annuelle pour contrôler l'évolution de la végétation sur et à proximité du seuil – débroussaillage éventuel

Coût estimatif

16 800 € HT (passe à poissons rustique) à 21 000 € HT (passe à poissons à casiers)
(coûts hors foncier, hors études MOE, hors coûts ouvrages provisoires spécifiques)

Financement de l'aménagement

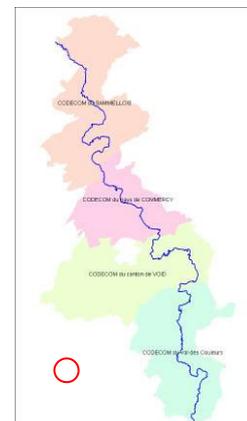
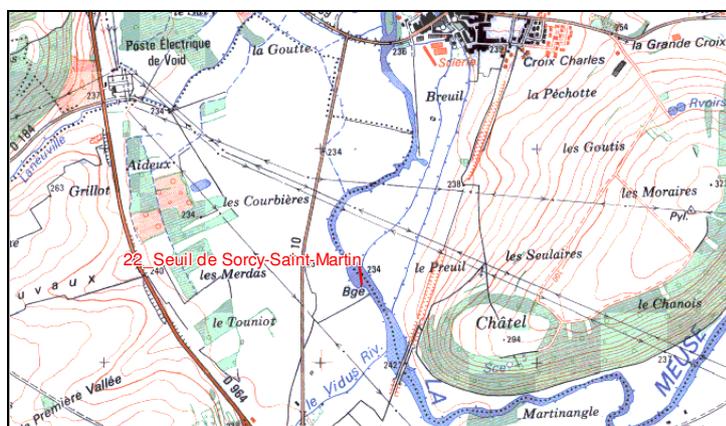
- Maître d'Ouvrage pressenti : VNF
- Financeurs potentiels : VNF, ONEMA

Procédures administratives et réglementaires nécessaires

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, Dossier d'enquête publique

Délai : 12 mois d'études max. (Natura 2000) + 10 mois d'instruction et 2 mois d'enquête publique

2.6 Seuil de Sorcy Saint Martin



Description générale de l'aménagement

- Objectifs de l'aménagement :
 - Maintien du débit réservé dans la Meuse en étiage
 - Améliorer la franchissabilité piscicole
 - Pérennisation de l'ouvrage
- Aménagement proposé :
 - Abaissement de la crête du seuil, -1.50m (233.50 m NGF)
 - Réalisation d'une passe à poissons
 - Réfection de l'ouvrage existant

Modalités de surveillance et d'entretien

- surveillance visuelle annuelle pour contrôler l'évolution de la végétation sur et à proximité du seuil – débroussaillage éventuel
- surveillance en routine (annuelle) et après chaque crue sur l'ensemble de l'ouvrage, et particulièrement de la protection du pied aval (reconnaitances par plongeur nécessaires si l'observation visuelle ne donne pas toute garantie) – action d'entretien lorsque nécessaire (recharge de la protection aval, comblement d'une anse d'érosion,...)
- surveillance visuelle biannuelle et après chaque crue de la fonctionnalité de la passe à poissons – nettoyage éventuel

Coût estimatif

510 000 € HT (échancrure) à 634 000 € HT (abaissement de la crête)

(coûts hors foncier, hors études MOE, hors coûts ouvrages provisoires spécifiques)

Financement de l'aménagement

- Maître d'Ouvrage pressenti : Communauté de Communes du canton de Void Vacon, assistée par l'EPAMA
- Financeurs potentiels : Agence de l'Eau Rhin Meuse, DIREN Lorraine, Conseil Général, Conseil Régional Lorraine, ONEMA

Procédures administratives et réglementaires nécessaires

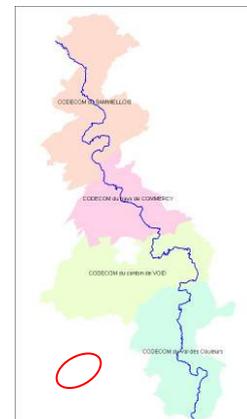
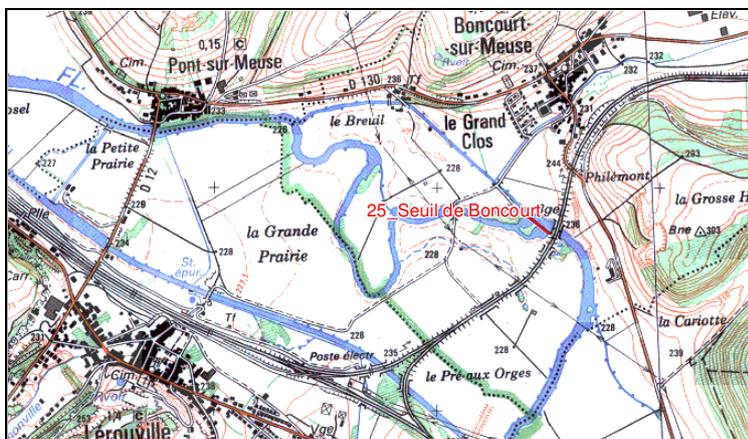
Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, Dossier d'enquête publique, Dossier d'intérêt général (domaine privé), Dossier d'utilité publique si désaccord du propriétaire privé

Délai : 12 mois d'études max. (Natura 2000) + 10 mois d'instruction et 2 mois d'enquête publique



3 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COMMERCY

3.1 Seuil de Boncourt



Description générale de l'aménagement

- Objectifs de l'aménagement :
 - Améliorer la franchissabilité piscicole
- Aménagement proposé :
 - Réalisation d'une passe à poissons

Modalités de surveillance et d'entretien

- surveillance visuelle biannuelle et après chaque crue de la fonctionnalité de la passe à poissons – nettoyage éventuel

Coût estimatif

32 400 € HT (passe à poissons rustique) à 40 500 € HT (passe à poissons à casiers)
(coûts hors foncier, hors études MOE, hors coûts ouvrages provisoires spécifiques)

Financement de l'aménagement

- Maître d'Ouvrage pressenti : VNF
- Financeurs potentiels : VNF, ONEMA

Procédures administratives et réglementaires nécessaires

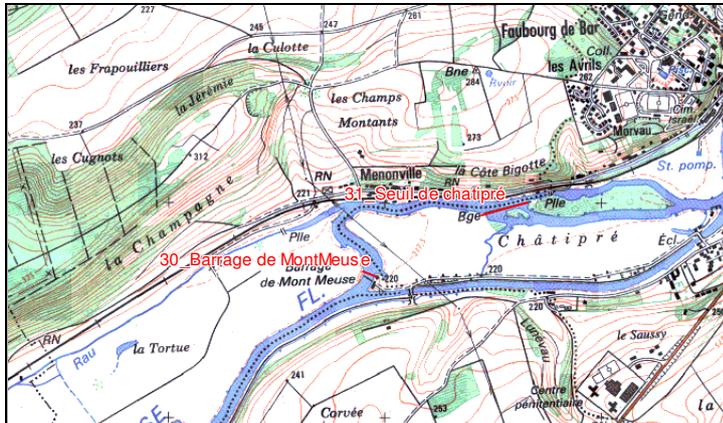
Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, Dossier d'enquête publique

Délai : 12 mois d'études max. (Natura 2000) + 10 mois d'instruction et 2 mois d'enquête publique



4 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SAMMIELLOIS

4.1 Seuil de Chatipré



Description générale de l'aménagement

- Objectifs de l'aménagement :
 - Favoriser la franchissabilité piscicole
- Aménagement proposé :
 - Ouverture du radier subsistant (sur une largeur de 70 m à partir de la rive gauche)

Modalités de surveillance et d'entretien

Néant

Coût estimatif

30 000 € HT

(coûts hors foncier, hors études MOE, hors coûts ouvrages provisoires spécifiques)

Financement de l'aménagement

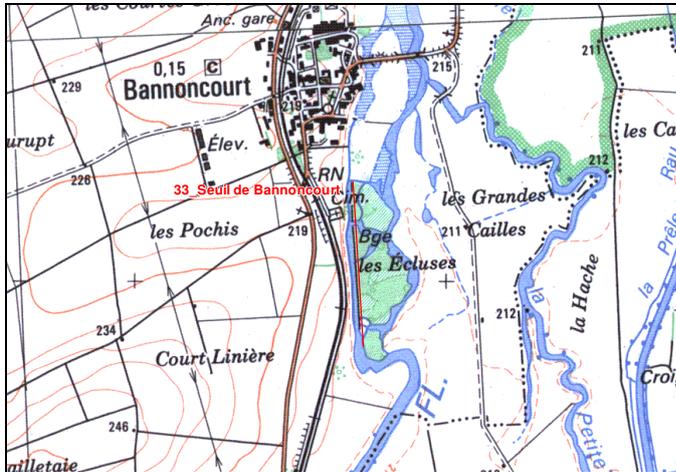
- Maître d'Ouvrage pressenti : Communauté de Communes du Sammiellois, assistée par l'EPAMA
- Financeurs potentiels : Agence de l'Eau Rhin Meuse, DIREN Lorraine, Conseil Général, Conseil Régional Lorraine, ONEMA

Procédures administratives et réglementaires nécessaires

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, Dossier d'enquête publique

Délai : 12 mois d'études max. (Natura 2000) + 10 mois d'instruction et 2 mois d'enquête publique

4.2 Site de Bannoncourt



Description générale de l'aménagement

- Objectifs de l'aménagement :
 - alimentation en eau du bras
- Aménagement proposé :
 - Création d'un pertuis et d'un fossé d'amenée
 - Curage du bras

Modalités de surveillance et d'entretien

- surveillance visuelle annuelle pour contrôler l'évolution de la végétation, ainsi que les dépôts de sédiments, afin d'éviter le comblement du bras (levés bathymétriques nécessaires si l'observation visuelle ne donne pas toute garantie) – débroussaillage et dragage éventuels
- surveillance en routine (annuelle) et après chaque crue de l'état du pertuis et du fossé d'amenée

Coût estimatif

638 000 € HT (curage) à 665 300 € HT (pertuis et curage)

(coûts hors foncier, hors études MOE, hors coûts ouvrages provisoires spécifiques)

Financement de l'aménagement

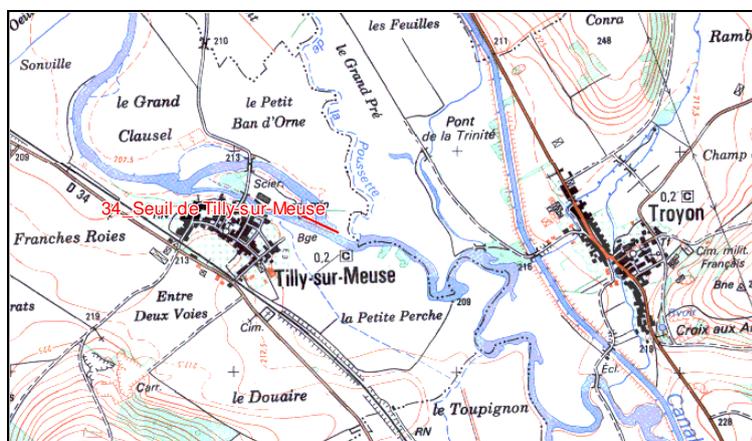
- Maître d'Ouvrage pressenti : Communauté de Communes du Sammiellois, assistée par l'EPAMA
- Financeurs potentiels : Conseil Général, Conseil Régional Lorraine, ONEMA

Procédures administratives et réglementaires nécessaires

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, Dossier d'enquête publique

Délai : 12 mois d'études max. (Natura 2000) + 10 mois d'instruction et 2 mois d'enquête publique

4.3 Seuil de Tilly sur Meuse



Description générale de l'aménagement

- Objectifs de l'aménagement :
 - Maintien du débit réservé dans la Meuse lors de l'étiage
 - présence d'eau dans le bras du moulin
 - améliorer la franchissabilité piscicole
 - pérennisation de l'ouvrage
- Aménagement proposé :
 - abaissement de la crête du seuil, -20 cm (265.10 m NGF)
 - réalisation d'une passe à poissons
 - réfection de l'ouvrage existant

Modalités de surveillance et d'entretien

- surveillance visuelle annuelle pour contrôler l'évolution de la végétation sur et à proximité du seuil – débroussaillage éventuel
- surveillance en routine (annuelle) et après chaque crue sur l'ensemble de l'ouvrage, et particulièrement de la protection du pied aval (reconnaitances par plongeur nécessaires si l'observation visuelle ne donne pas toute garantie) – action d'entretien lorsque nécessaire (recharge de la protection aval, comblement d'une anse d'érosion,...)
- surveillance visuelle biannuelle et après chaque crue de la fonctionnalité de la passe à poissons – nettoyage éventuel

Coût estimatif

738 200 € HT (abaissement de la crête) à 791 800 € HT (échancrure)

(coûts hors foncier, hors études MOE, hors coûts ouvrages provisoires spécifiques)

Financement de l'aménagement

- Maître d'Ouvrage pressenti : Communauté de Communes du Val de Dieue, assistée par l'EPAMA
- Financeurs potentiels : Agence de l'Eau Rhin Meuse, DIREN Lorraine, Conseil Général, Conseil Régional Lorraine, ONEMA, VNF

Procédures administratives et réglementaires nécessaires

Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, Dossier d'enquête publique, Dossier d'intérêt général (domaine privé), Dossier d'utilité publique si désaccord du propriétaire privé

Délai : 12 mois d'études max. (Natura 2000) + 10 mois d'instruction et 2 mois d'enquête publique

